

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 744

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 744 intitulé :

Règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2025

Ce règlement municipal harmonisé entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 11 décembre 2024.

Jean St-Antoine

Directeur des affaires juridiques et greffier